Billes en détournant des bouilloires de cru (Très bien, très bien).

M. Jaurès. — On veut jeter le discrédit sur le monopole, mais d'où pour nous pouvoir achever du X. Y. Z. (Rires).

Au début des chemins de fer on aurait en instituant des tarifs différentiels l'opposition du trafic proposé par M. Rouvier. C'est de cela répondront plus tard les ennemies du monopole. L'amendement sur le tarif et les débits de vente de l'alcool et les débits de boissons n'est pas absolument justifiée ; il y a plusieurs sortes qui sont plombés de sécurité. Il est nécessaire pour remédier à la prospérité des finances, M. Ribot n'a fait aucune proposition.

L'orateur explique que M. Ribot ne revendique pas un monopole nouveau, celui de la Révolution, car les socialistes sont les vrais continuateurs de la Révolution.

Il est dangereux pour les modérés eux-mêmes de vouloir discréditer toutes les réformes démocratiques en les dénonçant comme des manœuvres du socialisme, ils ne feront ainsi qu'augmenter le nombre des adhérents au socialisme.

Déclaration de M. Rouvier

Le Ministre des Finances déclare que la question du monopole n'est pas mûre. Les diverses propositions soumises à la Chambre sont si nombreuses qu'il serait difficile de choisir entre elles.

Il faut étudier la question et il est nécessaire de le renvoyer à une commission spéciale.

L'orateur déclare en terminant que le gouvernement demande le renvoi de toutes les questions relatives au monopole de l'alcool à une commission spéciale.

La discussion est close

M. Ribot appuie la proposition de renvoi faite par le ministre des finances à une commission qui sera nommée dans les bureaux.

Le président de la commission constate que les déclarations du ministre des finances sont de nature à donner satisfaction à tous les auteurs d'amendements.

La commission laisse à la Chambre le soin de la prononcer.

M. Benoist dit qu'il votera avec plusieurs de ses amis le renvoi de l'article 24 D à une commission car il ne serait pas à sa place dans une loi de finances.

M. Chapuis déclare, au nom d'un certain nombre de ses collègues, qu'ils voteront la disjonction et le renvoi de l'article à une commission spéciale.

M. Lasies dit qu'il votera contre le renvoi.

M. Ribot n'a pas voulu faire pour voter la disjonction que je demandais pour les bouilleurs.

Il a parlé de servitude, mais en jouant, il a voté la servitude quand les industriels du Nord soit manœuvre, il demande la disjonction.

La disjonction ordonnée

On passe au vote.

A la majorité de **348** voix contre **197** sur **545**, la Chambre adopte la disjonction de l'article 24 et le renvoi à une commission spéciale des propositions de loi sur le monopole de l'alcool.

M. Lasies présente un article additionnel tendant à instituer le règlement d'administration publique prévu par l'article 23, qui devra être soumis à la ratification de la Chambre. Ce qui s'est passé après le vote de la loi sur les boissons doit servir de leçon au Parlement.

M. Cellier avait dit, lors de la discussion de cette loi, que l'administration n'aurait aucun droit sur les personnes qui faisaient usage d'appareils spéciaux et c'est ainsi que l'on a voté l'article 10 Cette loi a été décrétée par un règlement d'administration publique qui l'a mise. Il ne faut pas que pareil fait se représente avec la loi actuelle.

L'orateur demande qu'on ne dénature pas le texte de la loi par un règlement d'administration publique, à moins que ceiui-ci ne soit nettement indiqué par la Chambre.

Le ministre des finances répond que c'est faire injure au gouvernement que de lui adresser pareille question.

M. Lasies insiste.

Il est procédé au scrutin. A la majorité de **359** voix contre **153** l'amendement de M. Lasies n'est pas pris en considération.

M. Castillard vient expliquer son vote sur l'ensemble des articles 17 à 24. Il dit que la loi n'est qu'un leurre et qu'il ne votera pas l'ensemble des articles 17 à 24.

M. Gauthier de Clagny demande la parole pour un rappel au règlement. Il fait observer que les articles 17 à 24 ont été successivement votés et qu'il n'y a pas lieu de revenir aux voix l'ensemble de ces articles. Le vote d'ensemble ne peut avoir lieu que sur l'ensemble du budget.

Le président dit que c'est à la demande de M. Castillard et d'un grand nombre de ses amis qu'il a laissé poser la question à la tribune, après avoir pris l'avis du Gouvernement et de la Commission qui n'y ont fait aucune opposition.

Le ministre des finances rappelle que lors de la discussion des articles en question plusieurs dérogations ont été faites et reprises. Le vote qu'on nous demande n'est au fond qu'une nouvelle forme de disjonction.

M. Castillard fait remarquer que c'est une loi spéciale qui a été antérieure dans la loi des finances, comme a été introduite la loi sur le régime des sucres dans lequel il y avait un vote d'ensemble.

M. Jaurès estime que la procédure proposée ne serait applicable qu'avec l'assentiment ministériel de la Chambre. Si cette procédure était adoptée M. Gerjeoisa et M. Lemoine demanderaient aussitôt après le scrutin une seconde délibération.

Pour quelque l'urgence n'a pas été demandée.

M. Castillard dit qu'il constate que ce sont les socialistes qui ont voté l'exercice et le droit d'inquisition chez les particuliers.

Ils en portaient la responsabilité, quant à moi je refuse mon amendement. (Rires).

La séance est levée à 6 heures et renvoyée à demain 2 heures.

AU SÉNAT

Le Sénat, réuni à deux heures sous la présidence de **M. Fallières**, commence par saluer l'élection de M. Rigo, élu sénateur de la Corse, et par adopter le crédit de 4.000 francs affecté à la célébration du centenaire d'Edgar Quinet.

LA LOI DE DEUX ANS

Après le vote de plusieurs projets d'intérêt local, on reprend la loi de deux ans, dont les derniers articles ont été adoptés hier.

Il ne s'agit plus pour le Sénat que de statuer sur le passage à cette loi des dispositions.

Plusieurs orateurs donnent à s'expliquer sur cette question.

M. de Mun demande voter la deuxième lecture, parce qu'il espère que celle-ci apportera au projet les améliorations nécessaires, notamment sur ce qui concerne le surcroît de charges budgétaires qu'en résulte pour le contribuable.

Au nom de la droite, M. de **Trévenneuc** donne lecture d'une déclaration dans laquelle il renouvelle contre la loi des critiques importantes au cours de la discussion. Ni ses amis, et lui ne voteront le passage à la seconde délibération.

M. Mézy, Président de Chevreville et le général de Saint-Germain prennent quelques observations dans le même sens.

M. Le Lagrand dépose, au nom d'un certain nombre de ses collègues, une proposition de résolution invitant le gouvernement à déposer un projet de loi sur la durée de la guerre, entre les 60 et 80 millions, vote avec les progressistes de ne pas voter la seconde lecture.

Il demande, en outre, que cet vote soit considéré comme une manifestation de l'opinion, que les progrès pour la seconde lecture.

L'orateur justifie sa proposition, qui ne présente aucun caractère politique, mais s'inspire uniquement de l'intérêt bien entendu de la patrie.

Après quelques observations du général Billot, le Sénat, par **236** voix contre **33**, décide qu'il y a lieu de passer à une seconde délibération.

Il s'agit maintenant de statuer sur la proposition de **M. Logrand**, combattue par le ministre de la guerre.

Le général **Zédé** dit. — Le Sénat vient de se livrer à une discussion très approfondie. Est-il possible qu'on retourne maintenant devant le conseil supérieur de la Guerre ? Je vote la loi mauvaise, quelle serait la situation du Sénat ?

Après une réplique de **M. Leygand** et quelques observations de **M. de Lamarzelle**, le Sénat, par **163** voix contre **116**, repousse la proposition de résolution.

On vote enfin le premier et important débat sur la loi de deux ans au Sénat.

La pêche à la ligne

On passe ensuite à la discussion du projet de loi tendant à autoriser la pêche à la ligne, les dimanches et jours de fêtes légales, pendant les périodes d'interdiction.

M. Lavertujon, rapporteur, expose au Sénat l'économie du projet.

MM. Denoix et Leydet combattent ensuite le projet. L'urgence est renoncée.

La séance est levée à 6 heures et renvoyée à mardi 2 heures.

Le scandale de Brest

L'affaire du frère Duvian. — Un autre curé compromis. — Les accusations de l'abbé Roull

Brest, 27 février. — Voici de nouveaux détails sur l'affaire du frère Duvian et les incidents graves qui se sont déroulés jeudi à l'instruction.

Il semble que le frère Duvian était extrait de la prison pour être interrogé par le juge d'instruction, le commissaire de police, agissant sur l'ordre du parquet, a fait mandater à son bureau aujourd'hui, un grand nombre d'enfants pris au hasard dans les différentes classes de l'école des frères.

Des déclarations faites par les enfants, il résulte qu'un frère serait également compromis dans l'affaire.

Le commissaire a eu ce soir un long entretien à ce sujet avec le juge d'instruction.

Je vous ai dit hier que le chanoine Roull, curé-archiprêtre de Saint-Louis, avait pris la défense du frère Duvian, dans une lettre adressée à la *Dépêche de Brest*. Dans cette lettre, le chanoine Roull accusait M. Blondeau, le père de l'enfant qui déposa la première plainte contre le frère Duvian, de lui avoir demandé de l'argent pour prix du retrait de sa plainte.

L'accusation du chanoine Roull était grave. Aussi une confrontation a-t-elle eu lieu cet après-midi entre ce dernier et M. Blondeau devant M. Lefèvre, juge d'instruction.

Au cours de cette confrontation qui a duré deux heures, l'abbé Roull a maintenu son accusation, mais M. Blondeau protesta énergiquement, affirmant que le frère et le curé ne avaient demandé de retirer sa plainte, mais qu'il n'avait jamais demandé d'argent.

M. Blondeau a fait la déclaration suivante :

« J'ai cru, dit-il, le plaintes jeudi 19 courant, à neuf heures du matin, à M. le commissaire de police du 2e arrondissement. Le soir du même jour, vers huit heure et quarante-cinq, j'ai la visite du frère Duvian, qui, tout ému, me supplia d'arrêter cette pénible affaire. Immédiatement après, je me rendis au bureau de M. le commissaire de police et lui racontai l'entretien que je venais d'avoir avec le frère Duvian, en priant de suspendre cette scandaleuse affaire.

« M. le commissaire de police, après avoir prix note de la déclaration, me répondit que l'affaire suivait son cours. Dans ces conditions, je fiens à protester énergiquement contre les accusations de M. Roull, relatives à la demande d'argent qui lui a été faite. »

A l'appui de ses affirmations, M. Blondeau a versé entre les mains du juge deux lettres qu'il reçut du chanoine Roull après la démarche auprès du commissaire de police.

Voici le texte de la première :

Brest, 20 février.

Mon cher monsieur Blondeau, des différends se sont élevés entre le frère et vous, vous auriez noté une plainte contre lui ; je suis le président de l'école ; c'est vous dire que tous les ennuis qu'elle peut éprouver vous touchent. Discutons ce qui est passé. J'interviendrai tout de suite et s'il y a eu quelque maladresse de commise, je saurai tout réparer.

Voici la seconde :

Brest, 25 février.

Mon cher monsieur Blondeau, je vous serais obligé de venir me trouver ce matin, à dix heures. J'espère que nous pourrons arranger l'affaire dont il est question hier.

P. S. — M. Duvian... n'a pas à compter sur la visite du frère. Abs ni.

Les fermetures d'écoles

Brest, 27 février. — M. Riou, commissaire de police de Morlaix, a notifié aux soeurs de Saint-Esprit un arrêté préfectoral leur ordonnant de quitter l'école qu'elles dirigent à Plonéour-Menez. Les sœurs se sont conformées à l'arrêté.

Les religieuses de la Providence de Rolle ont reçu l'avis officiel que leurs deux établissements de Brest, les écoles Saint-Yves et Sainte-Anne, doivent être fermés le 30 mars. Ces deux écoles comptent 470 élèves.

Chronique Régionale

LES CONGRÉGATIONS

Au rapport de M. Rabier sur les Congrégations — rapport que nous avons analysé hier — on lit que « les avis donnés par un certain nombre de préfets sur les établissements installés dans leurs départements respectifs. Voici ce que nous y trouvons pour le Nord et le Pas-de-Calais :

Frères de la Société de Marie dits Maristes de Paris

Avis du Préfet du Nord. — « Par leur clientèle les professeurs de cette école sont en grande partie des ecclésiastiques militants et se livrent, dans l'ombre, à une active propagande cléricale et réactionnaire.

« L'œuvre pourrait-elle avec la plus grande ardeur, c'est la concurrence à l'enseignement donné dans le lycée de l'Etat... elle constitue certainement un danger réel en raison de l'éducation que les enfants reçoivent et du mépris qu'ont ces professeurs pour nos institutions ».

Pères Maristes de Lyon, à Valenciennes

Avis du Préfet du Nord. — « L'établissement de Valenciennes se prétexte que de cette tête d'utilité, car il n'est fréquenté que par l'élément mondain de la ville.

« La chapelle, qui avait été fermée au moment de l'expulsion des Jésuites, a été rétablie et on y célèbre des offices religieux.

« L'utilité de l'établissement que possèdent dans cette ville les Maristes n'apparaît nullement. Il semble que le gouvernement, dans la circonstance, ait voulu faire une faute cléricale, *la plus riche, qui a presque oublié le chemin de l'église catholique.* »

Petits Frères de Marie

Avis du Préfet du Pas-de-Calais. — « Du rapport de la préfecture, jusqu'en 1896, l'expulsé n'a révélé aucun fait de nature à attirer l'attention publique sur ledit établissement (S.-Pol-sur-Ternoise) ; mais il n'en a pas été de même depuis quelques années où des faits d'une gravité véritable sont officiellement parvenus à la connaissance de l'Administration. Ces faits sont de deux sortes : les uns ont trait à la morale... quant aux faits de la seconde catégorie, ils sont du domaine politique. Les Frères maristes de Saint-Pol donnent le jour de Saint-Louis, une fête qui est présidée par l'une des autorités ecclésiastiques du pays et où sont conviés les parents des élèves.

« Le 24 juin 1897, le Président désigné fut M. de Bizemont, maire de la commune de Neuville, qui, au cours du repas qui suivit la fête du banquet, proféra de violentes injures contre le projet du Gouvernement.

« Je signalerai encore les agissements de l'aumônier en exercice il y a quelques années chez les Frères maristes, l'abbé Parsez. Ce prêtre, qui a quitté l'établissement il y a un peu plus d'un an, a été dénoncé dans la région de St-Pol, un acharné propagandiste des associations cléricales militantes. Il a fondé dans un certain nombre de communes du Pas-de-Calais, pour reconquérir son influence par l'enseignement congréganiste et le patronage. Elle est une cause de la division de la commune.

Passionnistes français

Avis du Préfet du Pas-de-Calais. — « Les Passionnistes d'Hardinghen ne s'occupent d'aucune œuvre charitable et il n'est possible de voir en eux que des auxiliaires du clergé.

« Comme tels, ils me paraissent inutiles et même dangereux. Le nombre du clergé séculier doit suffire à sa tâche, dangereux en ce sens, qu'échappant à l'autorité du Gouvernement, ils peuvent s'ériger une crainte des devoirs du ministère qu'ils sont appelés à assurer. »

* * *

« J'estime qu'il est prudent de rejeter la demande de cet établissement qui est dépourvu de tout caractère d'utilité. »

Nos compatriotes

Le *Figaro* annonce que M. Maurice Chariot, directeur de la Paix-Royal, vient de perdre son jeune artiste qui donne les plus grandes promesses, M. Bouchez, le fils de l'ancien procureur-général.

On sait que ce dernier est originaire de Cambrai et a été président de la société septentrionale *La Betterave* à Paris.

Congrès d'officiers de sapeurs-pompiers

Le Congrès annuel des officiers du corps de sapeurs-pompiers du Nord et du Pas-de-Calais, aura lieu cette année à Douai.

La date de ce congrès vient d'être fixée au 17 mai prochain.

La bourse des lycées et collèges

La session d'examens pour l'obtention du certificat d'aptitude aux bourses dans les lycées et collèges s'ouvrira à Lille, savoir : 4e pour les garçons, le jeudi 3 avril 1903; 2e pour les filles, le jeudi 24 avril 1903. Cette session est la seule qui aura lieu pendant l'année 1903. Les demandes d'inscription sont reçues, du 1er au 25 mars, à la préfecture (4e division, instruction publique.)

TENTATIVE DE MEURTRE à Denain

Une querelle de ménage qui finit mal

— Un mari qui tire un coup de revolver sur sa femme

(De notre correspondant particulier)

Valenciennes, vendredi 27.

Ce matin, l'industrieuse cité denaisienne, et, par ricochet, l'importante agglomération valenciennoise, étaient mises en émoi par un drame qui s'était déroulé dans la nuit de jeudi au vendredi, à Denain, au hameau de la Baqueterie, à quatre kilomètres environ du centre de la ville, planté sur la rive du canal de l'Escaut, et dont les commissaires, les mariniers de toutes les régions, ne seraient ce que pour les escales qu'ils y font, soit lorsqu'ils suivent le fleuve avec leurs chargements de bois, de houille, de denrées ou de marchandises diverses, soit lorsqu'ils viennent décharger au quai des usines de l'importante Société des Hauts-Fourneaux, Forges et Aciéries de Denain et d'Anzin, les minerais de provenance espagnole ou russe.

Nous nous sommes aussitôt rendu à la Baqueterie et nous avons recueilli à l'intention des lecteurs du *Progrès du Nord* les renseignements que voici :

Des époux mal assortis

Le long de l'Escaut, s'élève une maison de confortable apparence à l'allure de cottage, si l'expression n'est pas exagérée, haute d'un étage, avec une sorte d'avant-cour limitée par une grille sur la route, avec porte latérale.

Elle habitent, M. Alexandre Beharbe, âgé de 51 ans, fabricant de cordages, sa femme Léonie Cotton, âgée de 33 ans, et leurs cinq enfants, quatre filles et un garçon, l'aînée âgée de quatorze ans environ, la plus jeune de cinq ans.

Les affaires sont assez prospères. Dernièrement encore, il habitait en location le magasin de cordages ; quant à l'atelier, il est comme tous les ateliers de ce genre, en plein air, dans le marais, de l'autre côté de l'Escaut.

Depuis que la pioche démolisseuse a jeté bas nos fortifications, ce n'est plus auprès de nos antiques remparts qu'on voit le vieux cordier marcher à reculons, roulant le chanvre entre ses doigts habiles, mais à l'ombre des hauts peupliers qui bordent nos canaux de Denain.

L'aisance règne dans la maison Béharbe, mais la discorde vient parfois s'asseoir au foyer domestique.

Le mari est jaloux, ce qui est assez compréhensible en raison de son âge et de la jeunesse de sa femme ; de plus il passe pour s'adonner à la boisson et il a le cerveau quelque peu déséquilibré.

Il y a quelques années, avant son mariage, il a dû être interné dans un asile d'aliénés. Lorsqu'il en est sorti, on le croyait guéri, hélas, il n'en était rien.

La preuve, c'est qu'il ne cesse de faire des scènes, tantôt à sa femme, tantôt dans le voisinage. Pon rapporte même, qu'il y a huit mois environ, au cours d'une de ces scènes, il tira sur son épouse un coup de revolver ; la balle atteignit la malheureuse à la jambe, et l'extraction du projectile ne put jamais être opérée.

Quant à Mme Béharbe, c'est, au dire de ceux qui l'approchent, une femme d'humeur très douce, travailleuse, économe, soignant bien son ménage, aimant par dessus tout son mari et ses enfants.

LE DRAME

Il était 9 heures et demie du soir. Les enfants étaient couchés.

Les deux époux se trouvaient dans la cuisine située sur le devant.

Mme Béharbe étant assise près d'une table, lisant son journal. Une discussion s'élève entre elle et son mari au sujet du ménage. Mme Béharbe ne se trouvait pas suffisamment copieux et bon à son gré.

La dispute s'envenime. Tout à coup, M. Béharbe saisit un fusil à un clou où on trouvait son cache-nez.

— Dans la salle à manger, lui répondit sa femme.

Béharbe passa dans la pièce voisine.

Il n'y prit point son écharpe, mais un fort revolver de calibre 9 et revenant vers sa femme, il lui tira par derrière presque à bout portant un coup dans le côté droit.

La balle atteignit la neuvième côte et alla se loger du côté du foie.

Mme Béharbe glissa de sa chaise et s'affaissa sur le sol.

A ces cris, la servante, les aînées des enfants, deux fillettes de quatorze et douze ans se levèrent et allèrent se constituer en aide à la femme de ménage et des voisins, parmi lesquels M. Adrien Legrand, menuisier, lui portèrent secours.

Pendant ce temps d'autres voisins allaient chercher un médecin à Denain, mais c'est en vain qu'ils frappèrent à la porte de trois docteurs que nous ne voulons pas désigner, aucun d'eux ne consentit à se déranger. Seul M. Huquet, de Denain, voulut se lever et venir donner des médicaments susceptibles de soulager la malheureuse femme qui avait transportée dans la salle à manger sur le parquet de laquelle elle resta étendue pendant près de quatre heures.

Prisonnier !

Sitôt son coup fait, M. Beharbe, sans se soucier de l'état de sa pauvre femme, quitta sa maison pour se constituer prisonnier à la gendarmerie de Denain.

Sa déposition reçue par le maréchal-des-logis Demasuet, il fut gardé à vue toute la nuit et jusqu'à la matinée et l'après-midi du vendredi.

L'enquête

Jeudi soir le brigadier de gendarmerie Beaudoin partit aussitôt pour la Baqueterie avec deux gendarmes pour les premières constatations d'identité.

La déposition de Mme Beharbe fut recueillie ainsi que celle des témoins.

Vendredi matin, M. Beharbe fut interrogé par M. Lessens, juge de paix.

Descente du Parquet

Le parquet de Valenciennes avait été prévenu par M. Demasuet, chef de la brigade de gendarmerie de Denain, dès vendredi matin.

Et à une heure vingt, MM. Laugée, procureur de la République, Gobert, juge d'instruction, Goreau, greffier et Catrin, médecin-légiste, prenaient le tramway à destination de Denain.

Arrivés dans cette ville à 2 heures, les magistrats se rendirent aussitôt à la gendarmerie où ils procédèrent à l'interrogatoire de M. Beharbe.

Puis, ils gagnèrent en voiture la Baqueterie où ils séjournèrent peu de temps, jusle le temps d'interroger Mme Beharbe, les témoins et de procéder à diverses constatations.

Les magistrats revinrent en voiture à Denain pour prendre à 4 heures le tramway de Valenciennes, emmenant avec eux M. Beharbe quegardaient deux gendarmes.

Ils arrivèrent à Valenciennes à 5 heures et M. Beharbe fut aussitôt écroué à la maison d'arrêt.

L'état de la victime

Mme Béharbe avait reçu dès vendredi matin les soins de M. le docteur Housez de Douchy qui vers onze heures tenta l'extraction du projectile, mais l'aide du docteur Marlière de Valenciennes. Mais les efforts des deux praticiens restèrent vains.

L'après-midi, M. le docteur Catrin examina la blessée et décrivant l'endroit où la balle était allée se loger, entre la chair et l'épiderme, mais il n'en fera pas de nouveau l'extraction.

Vers 6 heures nous revint M. le docteur Housez qui nous déclara que l'état de la blessée était très grave. Nous pûmes aussi interviewer la seconde fillette des époux Béharbe, une charmante enfant de 12 ans, très intelligente, qui nous donna de sa mère des nouvelles assez rassurantes et qui nous parla de ses parents dans des termes émus et touchants que nous considérerons comme une profanation de rapporter.

Au dehors, le vent souffluit avec rage et la tempête faisait rugir sourdement sous un ciel morne, la surface de l'Escaut qui n'avait rien d'accueillant.

Paul MARLIÈRE.

ROUBAIX

Les Vols au Camion à Lille

Importantes découvertes — Une bande de voleurs sous les verrous. — Descente du chef de la sûreté de Lille à Roubaix — Arrestation d'un receleur

Depuis très longtemps M. Bras, négociant en toiles, rue de Paris, 137, à Lille, remarquait un individu, assez élégamment mis, qui rôdait journellement dans son magasin.

Sans attirer l'attention de M. Bras, l'inconnu avait réussi à enlever un ballot de toile de soixante-dix francs environ.

Dès lors, M. Bras établit une surveillance très active et ne tarda pas à faire pincer le voleur.

Jeudi matin donc, l'individu reparut ; après s'être resté quelque temps devant la maison du négociant, il s'introduisait sous la grande porte et enlevait précipitamment un ballot de toile évalué à cent vingt-cinq francs.

Mais M. Bras l'avait aperçu, il le laissa s'éloigner, le fila et le vit rentrer au n° 4 de la rue Colbert.

Il se présenta à M. Jérôme, chef de la sûreté, déposa une plainte et sur ses indications la police se mit en mouvement.

M. Jérôme, se rendit aussitôt rue des Hospitaux, 1 bis, chez le sieur Constant Georges, âgé de 34 ans, où il habite avec sa femme, Louise Herveille, âgée de 38 ans.

On fit une perquisition et l'on découvrit des papiers qui avaient servi à emballer des pièces de toiles ; sur le sieur Combie, on trouva plusieurs échantillons. Ce dernier qui s'était caché dans le grenier, fut arrêté et son compagnie de sa femme fut conduit à la chambre de sûreté.

De là M. Jérôme se rendit au n° 21 de la rue Saint-Sauveur chez Charles Combie, frère du précédent, et opère une seconde perquisition. Comme dans l'appartement de son frère, on trouve maintes objets dont si lui et sa femme ne purent indiquer la provenance ; leur culpabilité nettement établie, ils rejoignirent leurs acolytes au commissariat, où on les interrogea.

Devant l'interrogatoire, on apprit que le sieur E. D..., demeurant rue des Décrie-St-Etienne, avait pris part aux nombreux vols en camion commis à Lille depuis trois mois.

Quelques agents se rendirent à l'adresse indiquée, et arrêtèrent le cinquième complice.

Pendant de nouvelles, de dernière avons qu'il existait parmi eux la bande qui s'était chargée de vendre les marchandises volées chez le sieur Charles Duquesnoy, marchand colleur, 44, rue de Naples, à Roubaix.

Dans la matinée de vendredi, M. Jérôme prévient M. Marion, commissaire central de Roubaix, qui fit garder à vue la maison Duquesnoy en attendant l'arrivée de la police lilloise, puis en compagnie de quelques agents, il prit le train pour Roubaix.

Après avoir constaté la présence, chez Duquesnoy, d'un lot de marchandises volées, M. Jérôme retourna à Lille et le receleur fut conduit devant M. Prudhomme, commissaire de police du 2e arrondissement, puis écroué au poste central.

Conformément aux dires d'un de nos confrère les objets trouvés chez Duquesnoy n'ont pas été chargés sur un camion et transportés à Lille.

Le parquet de Lille descendra aujourd'hui à Roubaix avec les victimes de la bande Combie et Cie qui viendront reconnaître leurs marchandises.

UN AUDACIEUX CAMBRIOLAGE

Un coffre-fort de trois cents kilogs enlevé par des malfaiteurs — Trois arrestations

Le samedi 21 février, vers 6 heures du matin, tandis que se rendait Degreaves Théodore, marchands de légumes en gros, rue Buffon, se trouvant au marché, deux individus pénétrèrent dans leur demeure en forçant la porte rechère à l'aide de pesées faites avec une pince-monseigneur.

Une fois dans la cour, les cambrioleurs n'eurent aucune peine à violer les portes de l'habitation, les portes n'étant pas fermées à clef. Le coffre-fort qui se trouvait dans le salle à manger, fut enlevé et placé sur une balladeuse, appartenant à M. Degreaves.

Une fois le coffre sur la voiture, les voleurs le recouvrirent d'une toile d'emballage et sortirent de la cour avec leur butin.

En passant rue Delespaul, la bande fut aperçue par une femme qui en fit part à la police.

Le coffre-fort qui contenait 50 à 60 fr. en or ; 400 à 450 fr. en billon et 200 fr. en monnaie divisionnaire d'argent, une montre à répétition en or avec chaîne ; six effets à recouvrer au crédit de M. Delmez, pour une valeur de 600 fr.; trois autres effets au nom de M. Amand, d'une valeur de 750 fr. et des papiers de famille, fut retrouvé dans la journée, au milieu d'un terrain vague situé au coin de la rue d'Alger, éventré et vidé de son contenu ; la balladeuse fut retrouvée, quai de Watrelos.

M. Prudhomme, commissaire de police, ouvrit aussitôt une enquête et hier le service de la sûreté procédait à l'arrestation de trois individus fortement soupçonnés.

Après interrogatoires et malgré ses dénégations, un des trois incupés, le sieur G..., formellement reconnu par une habitante de la rue Delespaul, fut mis en état d'arrestation.

Les deux autres qui nient également ont été mis en liberté provisoire.

Il est probable qu'à l'heure où paraîtront ces lignes, plusieurs nouvelles arrestations auront été opérées.

Descente du parquet. — Hier après-midi, à 2 heures, le parquet de Lille, représenté par M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de M. Bastoen, son greffier, est descendu à Roubaix.

M. Lecomte, commissaire de police du 2e arrondissement, attendait ces messieurs sur le quai de la gare.

L'honorable magistrat s'est rendu au commissariat de la rue des Arts, et y a entendu une dommine de témoins au sujet d'une affaire de recel dans laquelle sont impliqué quatre Blommet qui s'est dénoncé à Lille, et d'une affaire de fraude d'octroi dans laquelle sont impliqués Louis Lecomte, 35 ans, marchand, rue d'Alger, 35, à Croix, et sa femme, Elise Gerard.

Ces deux personnes sont incupées de coups, rébellion et injures envers les employés d'octroi Vandemoortele et Mouton, et les agents de police Fièvet et Barrat.

Le Parquet a regagné Lille dans la soirée.

Suicide au revolver. — Nous avons annoncé qu'en jeune illiois de 48 ans, Guislain Leurte, s'était tué d'un coup de revolver le mardi 25 et 26 décembre dernier, étendu sans connaissance sur un des trottoirs de la rue des Champs, la chute ayant mis le feu au revolver. Le blessé fut transporté à l'Hôtel-Dieu ; les médecins tentèrent l'extraction du projectile, mais n'y purent y parvenir. Depuis deux mois, Leurte souffrait d'une grave maladie de poitrine ; ses cris empêchaient les malades de dormir.

Après une atroce agonie, il est mort jeudi matin.

Concours d'affiches artistiques

Un concours artistique est ouvert sous le haut patronage de :

MM. Henri Roujon, membre de l'Institut, commandeur de la Légion d'honneur ;

J. P. Laurens, membre de l'Institut, commandeur de la Légion d'honneur ;

Luc Olivier Merson, membre de l'Institut, officier de la Légion d'honneur ;

Besnard, officier de la Légion d'honneur, sociétaire de la Société nationale des Beaux-Arts ;

Chéret, officier de la Légion d'honneur, sociétaire de la Société nationale des Beaux-Arts ;

Joseph Frappa, chevalier de la Légion d'honneur, sociétaire de la Société nationale des Beaux-Arts ;

Grun, officier de l'Instruction publique, sociétaire de la Société des Artistes Français ;

Henri Martin, chevalier de la Légion d'honneur, sociétaire de la Société des Artistes Français ;

L. A. Willette, associé de la Société Nationale des Beaux-Arts.

Par la maison Violet frères, pour une affiche destinée à la publicité du **BYRRH**.

Ce concours sera fait à deux degrés : Concours d'ébauches, concours définitif.

Seront mis à la disposition du Jury, composé du comité de patronage :

Un premier prix de 2.000 francs.

Un deuxième prix de 1.500 francs.

Un troisième de 1.000 francs.

Un quatrième de 500 francs.

Des primes invariables de 200 fr. seront attribuées aux artistes prenant part au concours définitif, mais n'obtenant pas de prix.

Tous les artistes ayant obtenu des prix auront intéressé le jury recevront à domicile une caisse de 12 bouteilles de Byrrh.

Les esquisses devront être remises le 15 avril 1903 dernier délai.

Demander le programme à M. Vergne, secrétaire du concours, 4, rue Thimonnier, Paris (IXe).

Les vols. — Jeudi matin, vers 11 h. 1/2, Dumortier Désiré, âgé de 30 ans, marchand de sandales, rue de Wattrelos, 101, a déposé dans l'écurie de Mme Vve Durebiée, demeurant 24, rue Pierre-Motte, s'est emparé d'un cheval et d'une voiture et s'est plus repaire.

L'équipage a été retrouvé chez M. Vandecostel, marchand de chevaux à Pecq (Belgique), qui l'a acheté à Dumortier pour la somme de 140 francs.

— Dans la nuit de jeudi à vendredi, des malfaiteurs se sont introduits, en cassant la porte, dans le cour de la maison habitée par Mme Vve Marchetti, et ont enlevé 3 chemises de femmes d'une valeur de 6 francs.

— Jeudi, entre cinq et sept heures du soir, des malfaiteurs se sont introduits par effraction dans un entrepôt placé dans une chambre à coucher de la maison habitée par Mme Lefebvre Emile, veuve Lemyer Léon, cabaretière, 110, rue de l'Alma, y ont volé un petit coffret en fer, contenant une somme de 35 à 40 francs, ainsi que les archives de la société de boules « La Cliquette-Boule ».

Une enquête est ouverte.

Les accidents de travail. — Chez M. Ernie Eloy, M. Zanobe Coquerque, âgé de 35 ans, tisserand, demeurant boulevard de Belfort, 22, s'est fracturé les os du bras gauche en introduisant une cagette dans la machine.

— Chez M. Albert Noyts, M. Séraphin Legrand, âgé de 47 ans, mécanicien, demeurant à Croix-Barbut, s'est fracturé la cheville du pied gauche.

— Chez M. Crépelle-Fontaine, M. Joseph Averlant, âge de 23 ans, ajusteur, demeurant à Douai, a eu le pied droit écrasé par suite de la chute d'une poutre.

— Au peignage de l'Escaut, M. Gustave Tourcier, âgé de 36 ans, conducteur de machine, demeurant à Heichin, s'est foulé les poignets en tombant.

Les ivrognes. — Jeudi, vers 8 heures du soir, la commère Lucie Plessers, 34 ans, journalière, demeurant rue de Tourcoing, cour Lille, 2, a été mise au dépôt du 2e arrondissement. Cette femme, qui était en état d'ivresse, avait jeté un pot de poivre à la figure de Martin Legenne, 21 ans, éflancheur, demeurant boulevard de Paris, 23.

Les **GALERIES LILLOISES**, rue Nationale, 45, Lille, ont toujours la vogue pour les **Grillage**, ronce, fil de fer et tous articles de clôture, marque "**Monton**".

Savon LUMINOL, pour Linge et Laine

Aujourd'hui, Mise en vente du **SAVON de TOILETTE** extra fin, du **Palais des Nouveautés**, 32 34, Grande Rue, à Roubaix. Le pain, 0.40 c.

Superbes primes offertes aux acheteurs

WATTRELOS

Deux vols audacieux. — Jeudi matin, un ouvrier rentrant, nommé Debeuvre, demeurant rue Watteau, au Crétinier, quittait son domicile à six heures trois quarts, pour se rendre à son travail, à Roubaix. Sa femme était déjà partie à l'usine depuis une demi-heure.

Vers six heures et demie, un voleur rentrant de son travail de nuit, entendait le bruit d'une porte fracturée. Il n'y prit pas garde, mais vingt minutes plus tard, en sortant de chez lui, il remarqua que la chambrelotte étaient ouverte chez Debeuvre en fracturant la porte avec une pince et en enfonçant l'un des panneaux d'un coup d'épaule. Le même temps, il aperçut dans une maison en construction trois individus dont mine suspecte qu'il avait vus rôdant dans le quartier à son retour du travail.

Ce voleur dit fouiller toute la maison et on avait enlevé pour 235 francs de bijoux, une montre en or, une montre en argent et une bague chevalière en or.

— Au Bapin-Vert, les malfaiteurs ont travaillé à chez un négociant en beurre et œufs. Ils ont enlevé cent vingt kilos de beurre, dans la nuit de mardi à mercredi.

Le négociant vient de porter plainte.

La fraude. — Les préposés Payen et Coupon ont arrêté Henri Sclendre, 34 ans, peigneur, demeurant à Roubaix, rue Turgot 37, porteur d'un kilo de café vert et de 200 grammes de tabac en poudre, valeur 5 fr. 50.

— Les préposés Dupont et Delebecq, de Roubaix, ont arrêté à la gare de Wattrelos à la gendarmerie de Wattrelos, Louis Bauwens, 17 ans, bobineuse, demeurant à Roubaix, rue Delepaul 3, qui portait 3 kilos de café vert et 300 grammes de café torréfié valeur 10 fr. 80.

TURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 février

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir en séance ordinaire à 8 heures, sous la présidence de M. Gustave Dron, doyen-maire.

Vingt-quatre conseillers étaient présents.

M. Henri Loridan, conseiller général, est désigné par acclamations pour remplir les fonctions de secrétaire du Conseil.

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier est lu et adopté.

Compte des dépenses imprévues

Détail est donné des sommes ordonnancées dans l'intervalle de la session sur le crédit inscrit au budget sous le titre : Dépenses imprévues.

Acte est donné de la communication.

Mission spéciale

Un crédit de 102 fr. est voté pour couvrir les frais d'un voyage à Paris de M. Dramais, directeur général, en décembre dernier au sujet de l'emprunt.

Barraques de la foire

M. Wibin, adjudicataire de la construction des barraques de la foire a demandé son contrat pour l'expiration de la première période de trois ans.

Il y a lieu de dresser un nouveau cahier des charges pour la mise en adjudication. Renvoi aux commissions.

Eaux de l'Espierre

Un rapport du maire est présenté au sujet d'une nouvelle convention à passer entre les villes de Roubaix-Tourcoing et la société des Eaux Vannes pour des essais importants d'épuration des eaux de l'Espierre au moyen du procédé Dibdin. Le conseiller de la ville de Tourcoing serait d'environ 17.000 dans la